

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Le 4 juillet 2022, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Date de convocation :	28/06/2022
Date d'affichage :	28/06/2022

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Marie LACAN-VIDAL - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Michel ALBENGE - Carine LOUBEAU - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDÈS - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC Marie-Pierre CAMBON - Philippe FOULCHÉ - Annie CAIRO - Ghislain PELLIEUX - Éric ALBERT - Stéphanie RAYMOND - Guy INTRAN - David POUTRAIN - Nathalie JALBY Claudette ROUQUETTE-BAULES.

Numéro :	28/2022
----------	---------

Absents excusés représentés : Alexandra ARNAL (A. CAIRO) – Xavier PETIT (M. LACAN-VIDAL) - Huguette DELPY-SOUTADÉ (B. DELBRUEL)

Absente excusée non représentée : Sylvie CLERGUE

Absent non excusé : Francis SALABERT

Secrétaire de séance : Annie CAIRO

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'avancement de grade au choix, deux agents remplissant les conditions nécessaires ont été proposés au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2022.

Compte tenu des besoins des services, de la qualité professionnelle des agents concernés, des lignes directrices de gestion ainsi que du ratio unique d'avancement de grade dans la collectivité fixé à 100 %, il vous est proposé de transformer :

- Un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet 31.32/35^{ème} en un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet 31.32/35^{ème}, de IB 388 – IM 355 à IB 558 à IM 473, compter du 01.09.2022.
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 33.37/35^{ème} en un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, de IB 368 – IM 341 (IR 352) à IB 486 à IM 420, compter du 01.09.2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération n°43/2007 du conseil municipal du 23 juin 2007, fixant le ratio unique de 100% pour la procédure d'avancement de grade de la collectivité,
- Vu la délibération n°48.2021 du 20.09.2021 présentant les lignes directrices de gestion,
- Vu la délibération n°06.2022 du 31.01.2022, portant modification du tableau des effectifs à compter du 01.03.2022,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs de la collectivité de la manière suivante à compter du 01.09.2022 comme suit :

EFFECTIFS À TEMPS COMPLET				
Cadres d'emplois	Grades	Temps de travail	Nombres d'emplois ouverts	Nombres postes pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des services des communes	Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants	TC	1	1
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	3	3

EFFECTIFS À TEMPS COMPLET					
Cadres d'emplois	Grades	SLO			
		de travail	d'emplois ouverts	Nombres postes pourvus	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	2	2	
	Adjoint administratif territorial	TC	2	2	
Total administratif à temps complet			9	9	
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial	Ingénieur	TC	1	1	
Technicien territorial	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	2	2	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	5	4	
	Adjoint technique territorial	TC	4	4	
Total filière technique à temps complet			13	12	
EFFECTIF À TEMPS NON COMPLET					
Cadres d'emplois	Grades	Temps de travail	Nombres		
			d'emplois ouverts	postes pourvus	
FILIÈRE TECHNIQUE					
Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	33.37	1	0	
		33	1	1	
		30	1	1	
	Adjoint technique territorial		32.85	1	1
			8.53	1	1
			33.37	0	1
			34.26	1	1
			23.28	1	1
			24.43	1	1
			Total technique à temps non complet		
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE					
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M principal 1 ^{ème} classe	31.32	1	0	
		30.50	1	1	
	A.T.S.E.M principal 2 ^{ème} classe	34.50	1	1	
		31.32	0	1	
Total médico-social à temps non complet			3	3	
TOTAL EFFECTIF			33	32	

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.